

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

10 - MATERIEL ROULANT

10.2 - Avenant n° 3 au marché n° M2011-020 conclu avec la société ZF services France pour la fourniture de kits de pièces pour la rénovation de 120 ponts moteur MPM-ZF dans le cadre de l'opération de rénovation mi vie de 28 rames de métro VAL206-1bis Toulouse- Approbation et autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Par délibération D.2011.03.28.15.1 du 28 mars 2011, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer avec la société ZF France un marché n°M2011-020 pour la fourniture de kits de pièces pour la rénovation de 120 ponts moteur MPM-ZF dans le cadre de l'opération de rénovation mi vie de 28 rames de métro VAL206-1bis Toulouse.

Le marché, notifié le 15 juin 2011, a été conclu pour une durée de 40 mois à compter de sa date de notification pour un montant total de 1 112 352,85 €HT.

Par délibération D.2013.07.11.18.8 du 11 juillet 2013, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer l'avenant n°1, a eu pour objet de transférer le contrat à ZF Services France sans incidence financière.

Par délibération D.2014.12.17.11.3 du 17 décembre 2014, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer l'avenant n°2, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au BPU, sans incidence financière.

Le présent avenant 3 a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 janvier 2016. En effet, ce marché fait l'objet de fourniture de pièces pour de la rénovation systématique et non systématiques, ainsi que pour des prestations de maintenance. Les besoins de pièces pour rénovation systématique sont couverts, contrairement à la fourniture de pièces pour rénovation non systématique qui est aléatoire et peut être nécessaire jusqu'à la fin des révisions mi- vie. La prolongation de ce marché est requise jusqu'au 31/01/2016.

Le présent avenant n'entraîne pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché, la Commission d'appel d'offres n'a donc pas été saisie pour avis.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n°3 et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

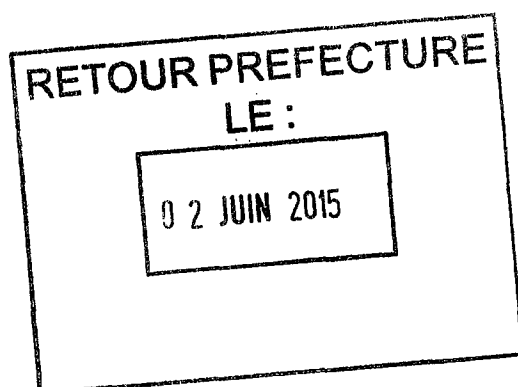
*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes dudit avenant, prolongeant la durée marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au marché n° M2011-020.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



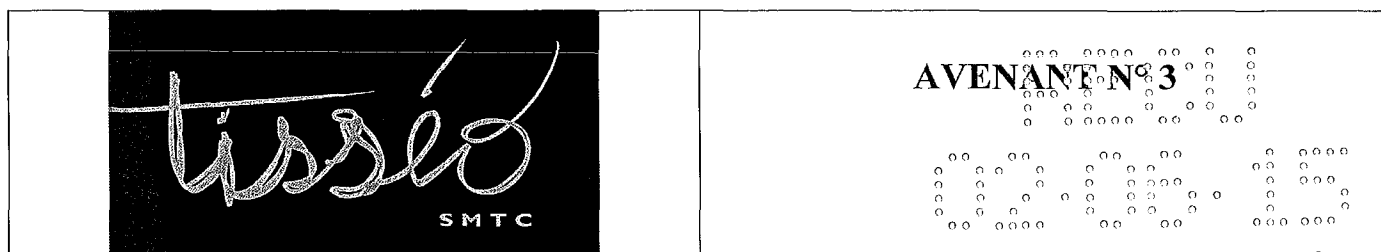
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES



Avenant n° 3

Marché n° M2011-020 du 21 juin 2011

Objet : Fourniture de kits de pièces pour la rénovation de 120 ponts moteur MPM-ZF dans le cadre de l'opération de rénovation mi vie de 28 rames de métro VAL206-1bis Toulouse

Montant initial du marché :

MONTANT HT : 1 112 352,85 EUROS

MONTANT TTC : 1 330 374,00 EUROS

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	11/06/13	Transfert de contrat	Sans incidence
Avenant	2	23/01/15	Ajout de prix unitaires	Sans incidence

Entre,

Tisséo-SMTC
7, Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 Toulouse cedex 6
représenté par son Président

D'une part,

Et,

La Société ZF services France
3 à 11 rue Henry Poincaré
92167 ANTONY CEDEX
Représentée par son Président

D'autre part,

Il a été décidé de passer le présent avenant n° 3 au marché n° M2011-020 du 21 juin 2011

Date de la délibération autorisant la signature de l'avenant :

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n°3 a donc pour objet la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 janvier 2016.

En effet, ce marché fait l'objet de fourniture de pièces pour de la rénovation systématique et non systématiques, ainsi que pour des prestations de maintenance. Les besoins de pièces pour rénovation systématique sont couverts, contrairement à la fourniture de pièces pour rénovation non systématique qui est aléatoire et peut être nécessaire jusqu'à la fin des révisions mi- vie. La prolongation de ce marché est requise jusqu'au 31/01/2016.

Le présent avenant n'entraîne pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché, la Commission d'appel d'offres n'a donc pas été saisie pour avis.

ARTICLE 2 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 3 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances, conformément à l'article 106 du Code des marchés publics :

- ☐ a été restitué au SMTC afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☐ n'a pas été restitué au SMTC pour les motifs suivants : avenant sans incidence financière.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le :
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur/de
l'Entité Adjudicatrice